

Énergie ET Sécurité

NO. 22 2003

UNE PUBLICATION DE L'IEER

Etat de droit ou règne de la force ?

Le respect des traités de sécurité internationale par les Etats-Unis



NGO COALITION FOR THE INTERNATIONAL CRIMINAL COURT

Déléguées et représentantes d'organisations non gouvernementales applaudissent au moment où les Statuts de Rome du Tribunal pénal international entrent en force le 1er juillet 2002. La banderole affiche : « Women welcome the ICC » (les femmes accueillent le CPI). Le CPI est le premier tribunal pénal mondial permanent. Bien qu'ils soient un des signataires, les Etats-Unis s'y opposent maintenant.

Les accords de sécurité nucléaire fragilisés par les Etats-Unis¹

PAR JOHN BURROUGHS² ET ARJUN MAKHIJANI

Le Traité de Non-Prolifération (TNP) a été signé en 1968 et est entré en vigueur en 1970. Sa durée était initialement fixée à 25 ans. En 1995, le TNP a été reconduit pour une durée illimitée. Au départ le TNP ne contenait qu'une promesse relativement vague de la part des Etats détenteurs d'armes nucléaires parties au traité, qui consistait à négocier «de bonne foi» un désarmement nucléaire. Aujourd'hui, un certain nombre d'événements juridiques, politiques et diplomatiques récents ont transformé cette promesse en un ensemble précis d'engagements à tenir. L'objectif global que les Etats détenteurs d'armes nucléaires se sont engagés à poursuivre est la réalisation d'un désarmement nucléaire «sous toutes ses formes» - un terme utilisé par la Cour internationale de justice pour décrire les obligations des Etats nucléaires et de tous les Etats à cet égard.³

Depuis la fin de la Guerre froide, une vague promesse a été convertie en engagements précis, bien que de récents événements les ont mis considérablement mis en péril. Pendant la Conférence de Révision et d'Extension du TNP, les Etats nucléaires voulaient une reconduction du traité

PAR NICOLE DELLER¹

Les Etats-Unis ont le mérite d'être un des fondateurs du système moderne de droit international. Le droit international a conduit à la formation des Nations unies et joué un rôle clé dans la rédaction initiale et la mise au point des instruments de défense des Droits de l'Homme et des institutions judiciaires au niveau international.

Néanmoins, un grand nombre des efforts déployés pour que les Etats-Unis participent dans les systèmes de droit international ont été modérés par le Sénat et d'autres membres influents du gouvernement qui étaient de l'opinion que les intérêts des Etats-Unis étaient mieux servis sans les entraves du droit international. Les obligations légales internationales ont été vécues comme une atteinte à la souveraineté des Etats-Unis restreignant la capacité du pays à agir dans son propre intérêt. Cette philosophie a été manifeste dans le refus des Etats-Unis de rejoindre la Ligue des Nations, l'organisation qui a préfiguré les Nations unies. Elle explique aussi pourquoi les Etats-Unis n'ont pas adopté ou ont émis d'importantes réserves sur de nombreux traités relatifs aux droits de l'homme.

L'opposition à un engagement international a fluctué au fil des années, mais de plus en plus d'hommes politiques influents sont réticents à l'idée d'accords formalisés avec d'autres pays, et tout particulièrement au

LIRE LA SUITE PAGE 2
VOIR LA PAGE 11 POUR LES ANNOTATIONS

DANS CE NUMÉRO

Armes nucléaires et non-prolifération : le point de vue de la Russie 3

Aperçu Général Des Traités: Résumé de la façon dont les Etats-Unis se conforment à neuf traités relatifs à la sécurité 8

LIRE LA SUITE PAGE 12
VOIR LA PAGE 16 POUR LES ANNOTATIONS

système légal international basé sur des traités régissant la sécurité mondiale. De ce fait, les Etats-Unis ont rejeté ou sapé les bases des traités auxquels s'est ralliée la communauté internationale et qui pourraient contribuer au renforcement de la sécurité mondiale. Au nombre de ceux-ci figurent le Traité anti-missiles balistiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le Traité d'interdiction des mines antipersonnel, la Cour criminelle internationale, un protocole de vérification pour la Convention sur les armements biologiques, et le Protocole de Kyoto. En outre, les Etats-Unis ne respectent pas leurs obligations dans le cadre de plusieurs importants traités relatifs à la sécurité internationale, à savoir la Convention sur les armes chimiques (CAC), la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), et peut-être la Convention sur les armes biologiques (CAB). Le tableau des pages 8 et 9 résume la façon dont les Etats-Unis se conforment à ces différents traités.

Dans la conjoncture actuelle, quand des groupes d'individus sont capables d'actes de destruction réservés jusque là aux superpuissances, traiter la sécurité internationale par des accords entre Etats pré-

Une vision globale de la sécurité internationale doit également prendre en considération la façon dont les interventions américaines menacent la sécurité des populations des Etats-Unis et du reste du monde, particulièrement parce que les Etats-Unis servent d'exemple important pour les autres Etats et les groupes non étatiques.

voyant de réduire leurs armements ou de s'abstenir de les utiliser ne suffit plus. La sécurité mondiale exige une surveillance de l'accès aux matières qui peuvent entraîner une destruction massive. Il est également nécessaire de renforcer un système qui permettrait de traduire en justice ceux qui violent ces accords, un besoin auquel répondra en partie la Cour Criminelle Internationale. De plus, une vision globale de la sécurité internationale doit également prendre en considération la façon dont les interventions américaines menacent la sécurité des populations des Etats-Unis et du reste du monde, particulièrement parce que les Etats-Unis servent d'exemple important pour les autres Etats et les groupes non étatiques. C'est dans ce contexte élargi que la récente attitude américaine vis-à-vis des traités doit être examinée.

Traités de protection contre les armes de destruction massive

Le Traité de Non-prolifération nucléaire est crucial pour la sécurité mondiale parce qu'il empêche la diffusion des armes nucléaires. Pourtant, la position américaine, y compris celle exposée dans la Révision de la posture nucléaire, constitue une violation de l'obligation du TNP d'œuvrer au désarmement nucléaire. Le respect du TNP par les Etats-Unis est analysé dans l'article en page 1.

La Convention sur les armes biologiques est également un outil potentiel pour la prévention de la diffusion des armes de destruction massive. La CAB, ratifiée par les Etats-Unis en 1975 interdit aux Etats

parties à la Convention de développer, d'acquérir ou de conserver des agents biologiques ou des toxines qui ne sont pas justifiés par des buts défensifs ou pacifiques; elle interdit également «les armes, équipements ou vecteurs conçus pour utiliser ces agents ou toxines à des fins hostiles ou dans un conflit armé.» Mais le traité ne dispose pas de mesures de vérification, telles que l'obligation pour les Etats de déclarer des installations et des programmes utilisant ces agents biologiques. Sans ces mesures, le traité est impuissant, il ne peut pas détecter des violations ou dissuader ceux qui auraient l'intention de l'enfreindre, et il ne permet guère aux pays d'échanger des informations.

LIRE LA SUITE PAGE 7
VOIR LA PAGE II POUR LES ANNOTATIONS

Énergie & Sécurité

Énergie et Sécurité est un bulletin sur la non-prolifération, le désarmement et les énergies durables. Il est publié quatre fois par an par:

L'Institut pour la Recherche sur l'Énergie et l'Environnement (IEER)

IEER fournit au public et aux décideurs politiques des études techniques claires et scientifiquement solides dans un grand nombre de domaines. L'objectif de l'IEER est d'apporter une analyse scientifique d'excellente qualité aux questions politiques touchant le public tout en favorisant la démocratisation de la science et un environnement plus sain.

Crédits pour ce numéro

Traduction: Annike Thierry
avec la collaboration de:

Jean-Luc Thierry et Annie Makhijani

Mise en page: Cutting Edge Design,
Washington D.C.

Énergie et Sécurité est gratuit pour tous.

Rédactrice en chef: Lisa Ledwidge

La version anglaise de ce numéro
a été publiée en août 2002.

Merci à ceux qui nous soutiennent

Nous remercions sincèrement les institutions dont le généreux soutien financier a rendu possible notre projet mondial sur «les dangers des matières nucléaires.»

• W. Alton Jones Foundation •

John D. And Catherine T. MacArthur
Foundation • Colombe Foundation • Ford
Foundation • HKH Foundation • New Land
Foundation • Rockefeller Financial Services •

Nous remercions également les institutions qui financent notre projet d'aide technique pour les organisations militantes. Nous nous inspirons beaucoup de ce projet pour notre projet mondial.

• Public Welfare Foundation • John Merck
Fund • Ploughshares Fund • Stewart R. Mott
Charitable Trust • Town Creek Foundation •

Armes nucléaires et non-prolifération : le point de vue de la Russie

PAR ALLA YAROSHINSKAYA, PH.D.¹

Bien que le Traité de Non-Prolifération (TNP) soit en vigueur depuis plus de trente ans, aujourd'hui le nombre d'armes nucléaires est supérieur qu'avant la signature. Entre temps, l'Inde et le Pakistan se sont déclarés «Etats nucléaires», rejoignant les cinq qui existaient en 1968. En outre, les armes nucléaires d'Israël ne sont plus un secret. Par ailleurs, 36 autres pays possèdent l'énergie nucléaire et/ou des réacteurs de recherche et disposent donc, au regard du Traité d'interdiction complète des Essais nucléaires, la capacité technique pour mettre au point des armes nucléaires.

Le régime de non-prolifération est toujours frappé d'une profonde inertie, en dépit du fait que le Parlement russe (la Douma) a ratifié le second Traité de réduction des armements stratégiques (START II) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et que les présidents Bush et Poutine ont récemment signé le Traité de réductions des armements stratégiques offensifs (SORT) pour réduire leurs arsenaux nucléaires à un niveau maximum de 2 200 ogives nucléaires au cours des 10 années à venir. La Russie s'est retirée de START II en juin 2002, après que les Etats-Unis aient officiellement révoqué le Traité Anti-Missiles Balistiques. SORT n'a pas encore été ratifié par le Sénat américain ou la Douma russe. La position de l'administration américaine sur le développement des armes nucléaires constitue un des principaux obstacles à un monde sans armes nucléaires.

Pour la Russie, il y a deux problèmes principaux en matière de désarmement nucléaire : (1) L'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) jusqu'à la frontière russe et (2) le système national de défense anti-missiles proposé par les Etats-Unis et d'autres initiatives dans le domaine nucléaire qui sont partiellement apparues dans la Revue de Posture Nucléaire américaine rendue publique en 2002.

L'élargissement de l'OTAN

Après la dissolution de l'Union soviétique, une nouvelle conjoncture géopolitique a été créée pour la Russie et le monde. L'équilibre des pouvoirs entre l'Union soviétique et les Etats-Unis a été détruit. Avec la dissolution d'une des superpuissances et les grands équilibres internationaux clairement rompus au profit d'un seul camp, de nombreuses conséquences ont émergé : politiques, idéologiques, économiques, militaires, sociologiques, etc. Je cantonnerai mon analyse aux conséquences dans le domaine nucléaire pour expliquer le point de vue de la Russie sur le désarmement nucléaire et la soi-disant dissuasion nucléaire.

En septembre 1991, le Président américain George H. W. Bush s'est exprimé en faveur de la réduction de toutes les armes nucléaires, y compris les armes nucléaires tactiques sur les bases américaines d'outre mer. En octobre 1991, le Président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a ébranlé le monde en déclarant que la Russie retirerait ses armes nucléaires tactiques des territoires des Etats non-détenteurs d'armes nucléaires². La Russie a retiré ses armes des pays de l'ancien bloc socialiste de l'Est et également d'Ukraine, de Biélorussie et du Kazakhstan. Le monde a accueilli cette initiative favorablement, mais a collectivement omis de se souvenir des centaines d'armes nucléaires américaines qui restaient en Europe.³ (Environ 150 armes nucléaires américaines sont encore aujourd'hui en Europe.⁴)

Vint ensuite l'élargissement à l'Est du bloc nucléaire et politique de l'OTAN. Des experts russes ont décrit comme une trahison l'élargissement de l'OTAN. Quand Gorbatchev a mis fin à l'empire communiste (c'est-à-dire, par la chute du Mur de Berlin, la dissolution du Pacte politique et militaire de Varsovie et le retrait rapide de l'Armée soviétique des pays d'Europe de l'Est), des dirigeants occidentaux, et G. H. W. Bush alors président, ont non seulement promis que l'OTAN ne serait pas élargie mais également que l'OTAN changerait de tonalité politique et militaire.

Mais dès l'effondrement de l'Union soviétique, ils ont «oublié» leurs promesses et ont refusé de procéder aux changements. Dans une lettre ouverte au *New York Times*, en avril 1999, l'ancien ambassadeur américain Jack Matlock a confirmé les promesses «oubliées» par les Etats-Unis et les autres dirigeants occidentaux. L'erreur de M. Gorbatchev a été de trop faire confiance à l'Occident et de ne pas avoir pensé qu'un traité ou une garantie écrite était nécessaire. Il rapporte sa déception à cet égard dans son livre le plus récent.⁵

Bien sûr, les Russes ont peur que l'élargissement des territoires de l'OTAN soit accompagné par la mise en place d'armes nucléaires sur les territoires des nouveaux Etats de l'OTAN. La Russie n'associe pas ce bloc militaire à la paix et à la justice. Souvenez-vous de la réaction de l'Occident quand le dirigeant soviétique Nikita Kroutchev a envoyé des armes nucléaires soviétiques vers les côtes américaines, créant ainsi la crise des missiles cubains de 1962 : une hystérie collective. Est-ce que les gens pensent aujourd'hui que les Russes sont contents d'avoir des armes nucléaires de l'OTAN à proximité de leur frontière ?

LIRE LA SUITE PAGE 4
VOIR LA PAGE 6 POUR LES ANNOTATIONS

ARMES NUCLÉAIRES SUITE DE LA PAGE 3

Pour prolonger une telle logique, la Russie doit-elle envoyer ses armes nucléaires en Biélorussie, par exemple ou au Tadjikistan ou peut-être à Cuba pour établir la dissuasion nucléaire russe ?

Certains dirigeants occidentaux ont affirmé que l'OTAN ne stationnerait pas d'armes nucléaires dans les territoires des nouveaux pays de l'OTAN. Des dirigeants de l'OTAN ont en fait promis que l'OTAN ne serait pas élargie du tout.⁶ Toutefois, il existe plusieurs exemples avec preuves à l'appui que l'OTAN n'envisage pas de retirer d'Europe les armes nucléaires de l'OTAN ni de s'abstenir d'en ajouter d'autres :

- ▶ En septembre 1994, une Revue de la Posture Nucléaire concluait que les armes nucléaires américaines resteraient en Europe comme expression de l'engagement des Etats-Unis dans l'OTAN.⁷
- ▶ En février 1995, le secrétaire à la Défense William Perry notait dans un rapport au Président : [L]es Etats-Unis n'ont pas une posture de dissuasion purement nationale ; ils élargissent la protection de la dissuasion de leur arsenal à leurs alliés. Un aspect très progressiste de la posture nucléaire américaine est qu'elle est, en partie, une posture nucléaire internationale. La RPN [Revue de Posture Nucléaire] soutient fermement la poursuite de l'engagement vis-à-vis de l'OTAN et des alliés du Pacifique.⁸
- ▶ Au début de 1995, le général John Shalikashvili, à la tête du comité des chefs d'état major, a déclaré devant le Congrès que les bombes atomiques resteraient en Europe pour la défense des Alliés.⁹
- ▶ A l'été 1995, examinant les nouveaux pays «candidats» à l'OTAN, le Secrétaire à la Défense Perry et le général Shalikashvili ont demandé à leurs dirigeants de clarifier leur position sur la possibilité de placer des armes nucléaires sur leurs territoires.¹⁰ Cinq pays ont donné leur accord pour accueillir des armes nucléaires de l'OTAN — la République tchèque, la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie.

Fin septembre 1995, le Secrétaire général de l'OTAN, Willy Claes, a annoncé que les pays d'Europe de l'Est qui deviendraient membres de l'OTAN ne seraient pas obligés d'accepter des armes nucléaires sur leurs territoires, mais que la création d'une nouvelle infrastructure pouvait être discutée.¹¹ Mais pourquoi créer une infrastructure nucléaire si personne n'a l'intention de placer des armes nucléaires dans les nouveaux pays membres de l'OTAN ?

Est-ce que les responsables comprennent que la dissuasion nucléaire signifie que les armes qui sont placées quelque part deviennent aussi des cibles pour d'autres armes nucléaires ? Et est-ce que l'OTAN pense vraiment que de telles mesures vont renforcer la sécurité en Europe centrale et orientale et faciliter le processus de désarme-

ment nucléaire ? J'ai bien peur que cette sorte de dissuasion nucléaire en Europe permette aux forces armées de se détruire l'une l'autre, et notre belle planète avec.

La situation a changé en mai 2002 quand le Conseil Russie-OTAN a été constitué. D'un côté, la Russie est maintenant partenaire des 19 pays membres de l'OTAN pour un nombre limité de questions de politiques générales et de projets. Pourtant, il reste à savoir pourquoi la Russie a accepté cette nouvelle organisation alors que l'OTAN continue de se rapprocher de ses frontières. Les responsables russes ont annoncé qu'ils n'iraient pas à la réunion de l'OTAN à Prague à l'automne prochain, au cours de laquelle l'OTAN discutera l'adhésion des pays baltes à l'Alliance. Mais l'OTAN ne semble pas faire cas de la désapprobation de la Russie.

Les opinions des experts diffèrent sur la situation politique mondiale maintenant que la Russie s'est associée à l'OTAN. Mon opinion personnelle est que cette étape pourrait peut-être affaiblir l'OTAN en tant qu'organisation militaire. L'OTAN est devenu un empire trop grand et, comme tout empire, il s'écroulera tôt ou tard.

L'absence d'avancées en matière de désarmement nucléaire est devenue plus grave après le début de la guerre OTAN-Yougoslavie.¹² La dernière touche de cynisme a pris la forme d'une déclaration d'un nouveau concept de l'OTAN pour son cinquantième anniversaire : l'établissement d'un nouveau «droit» de l'OTAN de prendre des décisions par rapport à n'importe quel pays s'il a quelque chose qui déplaît à l'Alliance. S'agit-il du type de démocratie que veulent les sociétés post-communistes ?

Traité anti-missiles balistiques

Le second problème pour la Russie est la position des Etats-Unis sur la prolifération nucléaire. Je m'exprime ici avant tout sur la pierre angulaire des efforts de non-prolifération nucléaire contemporains – le Traité anti-missiles balistiques (ABM) de 1972.

La Russie s'oppose au projet des Etats-Unis de bâtir le soi-disant système national de défense anti-missiles, et veut garder le Traité ABM. En fait, le Président Poutine et les responsables du Ministère russe des Affaires étrangères ont indiqué les «sanctions» qui seraient appliquées par la Russie au cas où les Etats-Unis se retireraient du traité et procéderaient au déploiement du Bouclier anti-missiles américain (NMD)¹³ :

- ▶ La Fédération de Russie cesserait les activités relatives au premier traité START. (la mise en œuvre de START est conditionnée par le maintien et le respect des obligations du traité ABM.)
- ▶ La Fédération de Russie annulerait la ratification de START II. La Russie a déjà effectué cette sanction. (Les Etats-Unis n'ont toujours pas ratifié START II avec les addenda de la Douma russe.)

LIRE LA SUITE PAGE 5
VOIR LA PAGE 6 POUR LES ANNOTATIONS

ARMES NUCLÉAIRES SUITE DE LA PAGE 4

- ▶ Les négociations officieuses sur START III s'arrêteraient.
- ▶ Les initiatives unilatérales de 1991-1992 actuellement mises en oeuvre, seraient arrêtées et reconsidérées.
- ▶ La Russie se retirerait du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

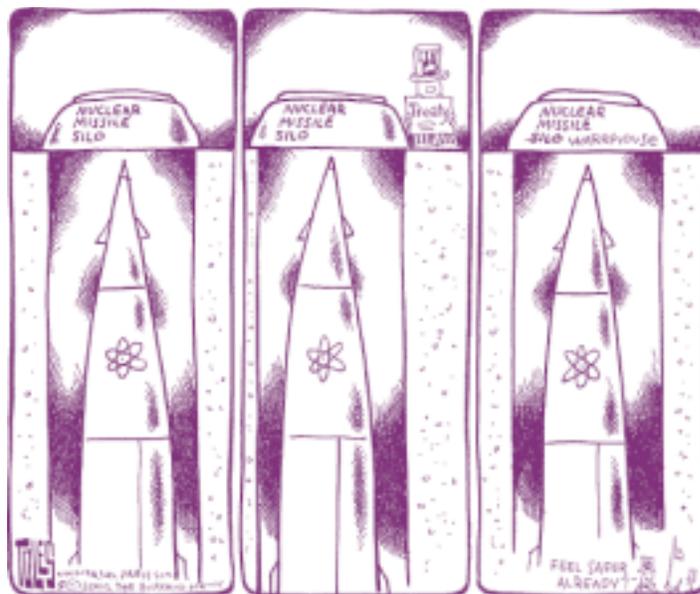
D'autres traités internationaux importants de non-prolifération nucléaire connaîtraient le même sort. Ces «sanctions» ont été énoncées après l'annonce par l'administration américaine de son désir d'abroger le traité ABM, il y a environ deux ans. Et maintenant que va-t-il se passer?

Le 13 juin 2002, les Etats-Unis ont officiellement d'abroger le traité ABM. Le traité n'existe plus. Toutefois, la Russie a le sentiment que le retrait américain du traité ABM va alimenter de nouvelles inquiétudes dans le monde sur la prolifération et les armements nucléaires. Il rapproche le monde plus près du gouffre de la guerre nucléaire.

Pour rendre la destruction du traité ABM moins douloureuse pour la Russie et le monde, les Etats-Unis cherchent à rendre la pilule moins amère en soutenant la proposition du président russe de réduire une certaine partie des arsenaux stratégiques des deux pays. La Russie a offert de réduire à 1500 les armes nucléaires dans chaque camp, mais les Etats-Unis ont donné leur accord à une réduction qui limiterait les ogives nucléaires stratégiques seulement à un niveau situé entre 1700 et 2200. Ceci a constitué le principal sujet de négociation avant le Sommet Poutine-Bush des 23-26 mai 2002 à Moscou. La Russie a accepté la position américaine et un nouveau traité a été signé reprenant celle-ci. Malgré leur dédain au départ pour un traité formel, les Etats-Unis en ont finalement accepté un.

Au cours des négociations, la Russie a proposé de limiter la taille et le niveau de préparation au déploiement des ogives retirées des vecteurs et a proposé leur démantèlement complet. Mais les Etats-Unis ont refusé. Au lieu de cela, Washington envisage d'entreposer, plutôt que d'éliminer, les ogives qui ont été retirées de leurs vecteurs. Une autre déception provient du fait que le traité permet à chaque camp de procéder aux réductions à son propre rythme ou même de revenir dessus et de reconstituer ses forces jusqu'en 2012 à la date d'expiration du traité. De plus, le traité omet d'aborder la question des armes nucléaires tactiques.

Le nouveau traité ressemble plus à un exercice de relations publiques qu'à un document sérieux. C'est un traité politique pour les Etats-Unis et un traité économique pour la Russie. Les deux pays cherchent à sauver la face vis-à-vis du reste du monde.



Le traité de réduction des armements stratégiques offensifs, signé par les Présidents Bush et Poutine le 24 mai 2002, prescrit aux Etats-Unis et à la Russie de limiter le nombre des soi-disant ogives nucléaires stratégiques (le terme n'est pas défini) entre 1700 et 2200 avant la fin 2012. Cependant le traité ne prescrit pas la réduction des vecteurs ou le démantèlement des ogives. Au lieu de cela, Washington compte entreposer les ogives en excédent.

La Revue de la posture nucléaire américaine

Après la publication d'extraits de la Revue de la posture nucléaire américaine (RPN) en mars 2002, Sergueï Ivanov, le ministre russe de la Défense, a annoncé que la Russie pourrait revoir sa propre position dans la perspective du Sommet de Moscou de mai 2002, et de plus qu'elle ne procéderait pas non plus à la destruction d'une partie au moins des ogives nucléaires démantelées.¹⁴ Toutefois, en partie du fait de sa situation financière, la Russie continue de restructurer son arsenal nucléaire stratégique et il semble que l'arsenal de la Russie sera divisé par trois dans un proche avenir.

Cette situation évoque un parallèle dans le passé. Quand le président américain Ronald Reagan a voulu bâtir un parapluie nucléaire (le programme dénommé Guerre des Etoiles), Gorbatchev proposa le 15 janvier 1986 que les deux pays procèdent plutôt au démantèlement de toutes leurs armes nucléaires. Mais Reagan refusa.¹⁵ Une des plus importantes occasions de préserver la planète d'une guerre nucléaire a été perdue. Une situation similaire se présente quand l'URSS fut dissoute ; les présidents Bush et Gorbatchev auraient pu décider d'éliminer les arsenaux nucléaires de leurs pays. Bien que la situation de la non-prolifération nucléaire soit compliquée, je pense que nous avons maintenant une troisième occasion malgré la faiblesse du nouveau traité.

LIRE LA SUITE PAGE 6
VOIR LA PAGE 6 POUR LES ANNOTATIONS

La Russie, pour répondre aux nouveaux problèmes posés par la RPN et aux changements de la conjoncture géopolitique après le 11 septembre pourrait reconsidérer ses propres projets militaires à l'avenir.¹⁶ La Russie est préoccupée de l'élargissement de l'OTAN et des forces armées américaines dans les territoires de l'ancienne Asie soviétique et des républiques du Caucase. L'Ouzbékistan et la Géorgie ont par exemple déjà annoncé qu'ils étaient des partenaires stratégiques des États-Unis et de l'OTAN, et des bases militaires ont déjà été établies dans ces pays. La Turquie a préparé à Marneuli, en Géorgie, un aéroport aux normes militaires de l'OTAN qui peut accueillir différents types d'appareils, y compris des bombardiers lourds. Selon des experts militaires russes, la restructuration de l'aéroport est peut être liée au système américain de bouclier anti-missiles, et il pourrait être utilisé comme site de déploiement des systèmes de lasers anti-missiles.¹⁷ Ces types d'armes laser existent déjà aux États-Unis

L'administration Bush prétend que la RPN est dirigée contre ce qu'elle appelle les «pays voyous», mais d'un point de vue géopolitique, elle offrirait également aux États-Unis une capacité de contrôle du territoire russe. Si les États-Unis déploient un Boeing-747 équipé d'armes lasers sur les territoires de Géorgie, du Kirghizistan, du Kazakhstan ou d'Afghanistan, ils seront capables de contrôler non seulement l'Iran, le Pakistan et une partie de l'Inde, mais aussi une partie de la Chine et de la Russie.

Est-ce que les dirigeants des États-Unis et de l'OTAN pensent que ces pays vont accepter une telle situation à proximité de leurs frontières ? Il est clair qu'une telle évolution de la situation apporterait à ces pays une sérieuse raison pour entreprendre des démarches visant à leur défense. Cela risque de les inciter à développer et fabriquer de nouvelles armes, y compris éventuellement des armes nucléaires.

Le bouclier anti-missiles américain encourage également la Chine à construire de nouvelles armes nucléaires. Aujourd'hui la Chine dispose d'environ 20 armes nucléaires capables d'atteindre les États-Unis. Qui peut croire que la Chine acceptera que le projet américain de bouclier anti-missiles protège Taiwan et le Japon de son «parapluie» nucléaire?

La plupart des gens en Russie ne veulent pas dépenser d'argent pour de nouvelles armes de destruction massive. Ils désirent construire une vie nouvelle et pacifique après les années de régime totalitaire communiste et les nombreuses années de chaos de la période de transition. La Russie souhaite bâtir son économie civile, et non son industrie militaire. Mais le déploiement dans l'espace du bouclier anti-missiles américain et les déclarations de la Revue de Posture Nucléaire pousseront la Russie à fabriquer de nouvelles armes nucléaires.

J'ai évoqué les éventuelles conséquences des nouvelles initiatives nucléaires américaines pour la paix mondiale

d'un point de vue purement russe. Mais le bouclier anti-missiles américain et la Revue de posture nucléaire, tout comme l'élargissement de l'OTAN, menacent l'ordre mondial dans sa globalité. Chaque pays aura à payer son propre prix politique et économique pour cet apartheid nucléaire.

Les armes nucléaires et la menace de leur utilisation constituent le dernier argument pour les faibles, les irresponsables et les personnes sous pression. Il est vital d'agir très rapidement pour mettre fin à cette dérive vers la guerre nucléaire.



- 1 Dr. Yaroshinskaya est la présidente du Centre Ecologique (Moscou). C'est un expert de la non-prolifération nucléaire, et une ancienne conseillère du président russe Boris Eltsine. Cet éditorial est basé sur sa présentation lors de la conférence de l'IEER, Nuclear Dangers and the State of Security Treaties, réalisée le 9 avril 2002 à New York. La transcription de son intervention est disponible en ligne sur le site : www.ieer.org/latest/npt02ay.html.
- 2 "Text of Gorbachev's Statement on Nuclear Weapons," United Press International, Moscou, 5 octobre 1991.
- 3 John Deutch, Secrétaire adjoint à la Défense, au Congrès américain, Commission du Sénat sur les forces armées, "Briefing on Results of the Nuclear Posture Review," 103rd Cong., 2nd sess., 22 septembre 1994; Hans M. Kristensen et Joshua Handler, «The 520 Forgotten Bombs: How U.S. and British Nuclear Weapons in Europe Undermine the Non-Proliferation Treaty», Greenpeace International, 1995.
- 4 William Arkin, Robert S. Norris et Joshua Handler, Taking Stock: Worldwide Nuclear Deployments 1998 (Washington, D.C.; Natural Resources Defense Council), mars 1998, tableau 5, page 16.
- 5 Mikhail Gorbachev, How it Happened (Moscow: Vagrius), 1999.
- 6 General Claus Naumann, "To Provide Security with Russia, Not Against Her," Izvestia #2228, 3 décembre 1996.
- 7 Conférence de presse avec le Secrétaire à la Défense William J. Perry, le chef de l'état major interarmes General John M. Shalikashvili, le Secrétaire Adjoint à la Défense John M. Deutch, et Kenneth Bacon, Communiqué de Presse, 22 septembre 1994.
- 8 William J. Perry, Secrétaire à la Défense des États-Unis, Rapport annuel au Président et au Congrès. Washington, D.C., février 1995. En ligne sur le site : http://www.defenselink.mil/execsec/adr95/npr_.html.
- 9 Général John M. Shalikashvili, chef de l'état major interarmes, "Posture Statement Before the Senate Armed Services Committee," 9 février 1995.
- 10 "Yaderniy Control" #14, Moscou, 1996.
- 11 Ibid.
- 12 Voir «Les dangers nucléaires à la lumière de la crise des balkans,» par Vladimir Iakimets, dans Energie et Sécurité no. 10 juillet 1999.
- 13 Yuriy Kapralov, Ambassadeur, Ministère russe des affaires étrangères. Rapport présenté devant le forum "The Missile Threat and Plans for Ballistic MD, Impact on Global Security," Rome, 18-19 janvier 2001.
- 14 www.lenta.ru, 15 mars 2002. Dans la RPN, la Russie était indiquée comme ennemi potentiel, tout comme d'autres pays ; des extraits sont en ligne à l'adresse suivante : www.globalsecurity.org.
- 15 Mikhail Gorbachev, "Life and Reforms" (Moscow: Novosti), 1995, pp. 21-51; Anatoliy Dobrunin, Ambassadeur, "Very Confidentially" (Moscow: Avtor), 1997, pp. 632-635.
- 16 Valeriy Mukhin, "Military Plan will be reoriented to designing new nuclear weapons and high-precision weapons," www.strana.ru, 23 mars 2002.
- 17 *ibid.*

Pendant sept ans, les Etats parties à la CAB ont négocié un protocole pour mettre en place un régime de déclaration et de vérification pour contrôler l'utilisation d'agents biologiques par les Etats. Les Etats-Unis ont rejeté le projet de protocole et ont bloqué les efforts visant à la mise en place d'un accord international contraignant de quelque manière que ce soit, et ont défendu à la place des mesures volontaires. L'hostilité à des mesures juridiques de renforcement de la CAB semble incohérente de la part d'un pays qui a été la cible d'une attaque au charbon il y a un an.

Dans le même temps, il se pourrait que les programmes américains de défense biologique aient dépassé les limites des activités permises par la Convention. Dans le cadre de leur programme de défense biologique, les Etats-Unis ont fabriqué secrètement un modèle de bombe biologique et de l'anthrax pouvant servir à des fins militaires. Ces activités peuvent être jugées comme une violation de la CAB parce que celle-ci interdit la production d'armes, même si l'objectif avoué est défensif. Ces activités et d'autres activités liées à la défense biologique ont été réalisées dans le secret, et les partenaires des Etats-Unis pour ce traité n'ont pas pu les vérifier. La manière dont les Etats-Unis poursuivent dans l'ombre leurs propres activités, tout en essayant de vérifier que les autres Etats respectent la CAB, porte atteinte à cette convention.

La Convention sur les armes chimiques est un autre traité pour la prévention de la diffusion des armes de destruction massive. La CAC, ratifiée par les Etats-Unis en 1997, interdit la mise au point, l'acquisition, le transfert ou l'utilisation d'armes chimiques et oblige les Etats parties à la Convention à déclarer les produits chimiques et les installations correspondantes. Ces produits chimiques et ces installations sont soumises à des inspections régulières, et les Etats peuvent également demander une inspection sur mise en demeure d'une installation d'un autre Etat partie à la Convention s'ils suspectent une infraction.

Dans la législation accompagnant la mise en œuvre du traité, les Etats-Unis ont imposé des restrictions sur plusieurs des clauses relatives aux inspections. Au nombre de celles-ci figurent la restriction des procédures approfondies de prise d'échantillons et la dévolution au Président du droit de refuser des inspections pour des motifs de sécurité nationale. La CAC ne permet pas ces limitations et contient déjà des garanties détaillées pour la protection des informations confidentielles. Ces limitations peuvent empêcher d'obtenir des résultats d'inspection précis. En outre, d'autres pays, par exemple l'Inde et la Russie, ont commencé à imposer de semblables limitations sur leurs inspections.

Le changement climatique, nouvelle menace pour la sécurité internationale

Les données scientifiques sur le changement climatique viennent maintenant étayer solidement la thèse d'un changement climatique rapide dû en bonne partie aux émissions humaines de gaz à effet de serre, le dioxyde de carbone étant à l'origine d'à peu près cinquante pour cent du total des émissions. Dans un rapport aux Nations unies, l'administration Bush a récemment indiqué que la combustion des combustibles fossiles est la première responsable du récent réchauffement climatique, et note que des changements importants de l'environnement pourraient bien se manifester dans les décennies à venir.² Des changements climatiques radicaux pourraient avoir des conséquences significatives pour la sécurité mondiale avec, par exemple, des millions voire des dizaines de millions de personnes déplacées à cause d'inondations ou de changements dans les conditions de production alimentaire. La nécessité de réduire les émissions n'en est donc que plus urgente.

En tant que partie à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), les Etats-Unis ont obligation de prendre «des mesures

de précaution pour anticiper, prévenir ou minimiser les causes du changement climatique.» Le Protocole de Kyoto de 1997, qui a émergé de la CCNUCC, a défini des objectifs contraignants pour les émissions de gaz à effet de serre des pays développés, dont les émissions par personne sont supérieures et qui sont donc obligés de prendre des mesures en premier dans le cadre de la CCNUCC. Les Etats-Unis, responsables d'environ un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ont signé le Protocole de Kyoto mais refusent de le ratifier, en grande partie à cause du traitement distinct qui est fait entre les pays développés et en voie de développement. La plupart des autres pays dont les émissions ont été limitées par le Protocole de Kyoto ont décidé de s'y plier sans la participation des Etats-Unis.

Que les Etats-Unis adhèrent ou non au Protocole de Kyoto, l'obligation, dans le cadre de la CCNUCC, de prendre des mesures pour réduire le changement climatique, a toujours cours et n'est pas respectée. L'administration Bush, dans un récent rapport à la CCNUCC, a reconnu l'impact du changement climatique, et pourtant, les initiatives de l'administration se focalisent sur une réponse au «défi de l'adaptation»³ plutôt que sur l'atténuation des conséquences. L'administration souscrit essentiellement à des mesures volontaires, et le plan sur le changement climatique actuellement en place est seulement destiné à réduire «l'intensité» des gaz à effet de serre dans l'économie américaine. Ce plan réduirait les émissions par unité

La manière dont les Etats-Unis poursuivent dans l'ombre leurs propres activités, tout en essayant de vérifier que les autres Etats respectent la Convention sur les armes biologique, porte atteinte à cette convention.

APERÇU GENERAL DES TRAITES

Résumé de la façon dont les Etats-Unis se conforment à neuf traités relatifs à la sécurité

SYNTHÈSE RÉALISÉE PAR NICOLE DELLER

Traité	Statut de l'adhésion des Etats-Unis	Clauses essentielles	Respect du traité par les Etats-Unis
Traité de Non-Prolifération: (TNP)	Ratifié le 5 mars 1970	Le TNP autorise deux catégories d'Etats membres : les Etats sans armes nucléaires qui n'ont pas le droit d'acquérir; de fabriquer ou de transférer des armes nucléaires (Articles I et II), et les Etats possesseurs d'armes nucléaires qui acceptent de "poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et à un désarmement nucléaire à une date rapprochée, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace" (Article VI)	La ligne de conduite actuelle des Etats-Unis ne respecte pas son obligation de désarmement, telle qu'elle a été interprétée. Selon la Revue de la posture nucléaire de 2002, les Etats-Unis envisagent de maintenir des forces nucléaires importantes et modernisées, sans limite de durée, et un élargissement des options d'utilisation des armes nucléaires. Le récent traité entre la Russie et les Etats-Unis est également insuffisant puisque la réduction du nombre d'ogives n'est pas irréversible.
Traité anti-missiles balistiques (ABM)	Ratifié en 1972 ; adhésion abrogée le 13 juin 2002	Un système ABM est "un système destiné à riposter à des missiles balistiques stratégiques ou leurs éléments pendant leur trajectoire en vol." Les parties ont convenu de limiter les systèmes ABM à un site de défense anti-missiles pour chacune (deux à l'origine, mais la clause a été modifiée par amendement). Le traité établit des limites au développement technologique pour conserver l'équilibre stratégique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique/la Russie.	Les Etats-Unis se sont retirés du Traité pour poursuivre la construction de systèmes de défense anti-missiles. Ce retrait a été considéré comme prématuré parce que le travail sur la défense anti-missiles n'aurait pas constitué une violation du traité pendant longtemps, inutile puisque la Russie était prête à envisager un amendement au Traité, et potentiellement dangereux, en partie parce qu'il établit un précédent de retrait unilatéral d'un traité de sécurité.
Convention sur les armes biologiques (CAB)	Ratifiée le 26 mars 1975	Les Etats parties au traité n'ont pas le droit de développer; produire, entreposer; acquérir ou conserver : (1) Des agents microbiens ou biologiques ou des toxines, quelles qu'en soient l'origine ou la méthode de production, qui ne sont pas justifiés par des buts prophylactiques, défensifs ou pacifiques ; (2) Des armes, équipements ou vecteurs conçus pour utiliser ces agents ou toxines à des fins hostiles ou dans un conflit armé.	Après 7 ans d'efforts déployés par les Etats parties à la CAB pour créer un protocole de vérification pour la CAB, les Etats-Unis s'opposent maintenant au processus de création de toute obligation internationale contraignante pour renforcer le traité, leur préférant des mesures volontaires. De plus, ses propres travaux secrets sur la biodéfense ont pu violer l'interdiction posée par la CAB sur la fabrication d'armes.
Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC)	Ratifiée le 15 octobre 1992	Les Etats parties, tout particulièrement les pays développés, sont dans l'obligation d'agir pour prévenir et limiter le changement climatique. Certains pays développés doivent prendre l'initiative dans l'adoption de mesures nationales et d'actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.	Les Etats-Unis ne respectent pas les obligations générales de la CCNUCC. Dans son dernier rapport à la CCUNCC, ils reconnaissent que les gaz à effet de serre jouent un rôle important dans le changement climatique, mais ils mettent la priorité sur l'adaptation plutôt que sur les limitations. Leur plan d'action sur les émissions est largement volontaire et ne permettra pas réellement de réduire les émissions.

On peut retrouver les sources de ces informations dans le rapport *Rule of Power or the Rule of Law? An Assessment of U.S. Policies and Actions Regarding Security-Related Treaties (Etat de droit ou droit du plus fort ? Un bilan des politiques et des initiatives américaines concernant les traités de sécurité internationale)*, disponible en ligne (en anglais) sur www.lcnp.org et www.ieer.org.

Traité	Statut de l'adhésion des Etats-Unis	Clauses essentielles	Respect du traité par les Etats-Unis
Convention sur les armes chimiques (CAC)	Ratifiée le 25 avril 1997	(1) Les Etats parties acceptent de ne jamais développer, acquérir ou utiliser des armes chimiques ou de ne jamais les transférer à quiconque ; (2) Les Etats parties acceptent de détruire les installations de production et les stocks d'armes chimiques existants ; (3) Chaque Etat partie doit déclarer toute installation ou tout stock d'armes chimiques. Les Etats parties doivent soumettre à des inspections régulières leurs installations de production chimique à "double usage" qui pourraient être utilisées d'une façon interdite par la CAC.	Les Etats-Unis prétendent être partisans d'une CAC forte, mais les limites qu'ils imposent aux inspections de leurs installations sont contraaires aux exigences du traité. Notamment le Président a le droit de bloquer ou de limiter des inspections à certaines installations. D'autres pays ont suivi l'exemple des Etats-Unis. Le résultat est un régime d'inspection moins strict que celui qui avait été envisagé par les concepteurs du traité (dont les Etats-Unis).
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)	Signé le 24 septembre 1996, mais non ratifié. En 1999, le Sénat a voté contre la ratification.	Le TICE interdit toutes les explosions nucléaires, que ce soit à des fins militaires ou pacifiques. Pour entrer en vigueur, le TICE doit être signé et ratifié par 44 pays nommément désignés disposant d'une certaine capacité technologique dans le domaine nucléaire, dont les Etats-Unis.	Les Etats-Unis et la France, se préparent à enfreindre l'interdiction sur les explosions nucléaires en construisant de grandes installations de fusion laser dans l'intention de réaliser des explosions thermonucléaires de laboratoire pouvant atteindre l'équivalent de 10 livres (4,5 kg) de TNT.
Protocole de Kyoto pour la CCNUCC	Signé le 12 novembre 1998	Certains pays désignés (généralement les pays fortement industrialisés) doivent atteindre certains objectifs pour les émissions de gaz à effet de serre d'ici la période 2008-2012. L'objectif global pour le groupe est de réduire de 5 % les émissions de gaz à effet de serre. L'engagement des Etats-Unis était de 7 %. Les pays développés peuvent apporter leur aide aux autres en créant un développement durable par le biais "d'un mécanisme de développement propre." Des pays industrialisés désignés pourront être autorisés à atteindre leurs objectifs sur les émissions en prenant des mesures pour réduire les émissions dans des pays ne figurant pas sur la liste.	Bien que les Etats-Unis soient responsables du quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'administration Bush s'est opposée au Protocole de Kyoto essentiellement parce qu'il oblige les pays développés à procéder à des ajustements sur leurs émissions qui ne sont pas exigés des pays qu'ils n'ont pas l'intention de développer, même si la CCNUCC exige que les pays développés procèdent de préférence à une réduction de leurs émissions. La plupart des autres pays devant limiter leurs émissions dans le cadre de ce traité ont accepté de se conformer aux objectifs du Protocole de Kyoto.
Cour pénale internationale (CPI)	Signé le 31 décembre 2000	La Cour pénale internationale, qui a vu le jour le 1 ^{er} juillet 2002, est le premier tribunal pénal permanent du monde. Il jugera des individus pour génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et agression (quand ce crime est défini) commis dans les territoires d'Etats parties ou par les ressortissants d'Etats parties. La juridiction du CPI n'interviendra sur une affaire que quand les Etats se refusent ou sont incapables d'effectuer les poursuites.	Bien que les Etats-Unis soient signataires, ils sont maintenant hostiles au CPI. Ils ont notifié les Nations unies qu'ils n'ont pas l'intention de ratifier les statuts. Le problème pour les Etats-Unis est que ses ressortissants pourraient être traduits devant le CPI. Ils refusent maintenant de coopérer avec le CPI et sont à la recherche de moyens d'obtenir l'immunité pour leurs ressortissants.
Traité d'interdiction des mines anti personnel Non-signataire	Les mines anti-	personnel sont des armes non discriminantes qui tuent et mutilent des milliers de personnes chaque année et portent atteinte à l'environnement en rendant inutilisables de larges étendues de territoires. Le Traité d'interdiction des mines anti-personnel interdit toutes les mines anti-personnel sans exception. Il exige que chaque Etat partie adresse aux Nations unies un rapport d'avancement, qu'il détruise les stocks de mines dans un délai de quatre ans, et qu'il détruise les mines enterrées, sous le contrôle des Etats parties, dans un délai de 10 ans.	Les Etats-Unis se sont engagés à cesser l'utilisation des mines anti-personnel d'ici 2006 si des alternatives sont identifiées et mises en œuvre sur le terrain, mais cette orientation politique fait actuellement l'objet d'une révision. Dans le même temps, les alternatives recherchées par les Etats-Unis pourraient ne pas être conformes au traité, et mêmes si elles sont identifiées, les Etats-Unis risquent de ne pas pouvoir adhérer au traité.

de production économique mais l'objectif pour la réduction en intensité énergétique est si bas que les émissions totales continueront encore à s'accroître. Ainsi, les Etats-Unis ont non seulement compromis la réussite du Protocole de Kyoto, mais leurs initiatives ne satisfont pas non plus aux obligations fondamentales de la CCNUCC parce qu'il en résultera une augmentation importante des émissions de gaz à effet de serre et une aggravation du changement climatique d'origine humaine.

La Cour pénale internationale

Le Statut de Rome établissant la Cour pénale internationale est entré en vigueur le 1er juillet 2002. La CPI est la première cour pénale permanente au monde à juger des individus pour des crimes spécifiques commis dans les territoires d'Etats parties ou par les ressortissants d'Etats parties. Les crimes qui relèvent actuellement de la juridiction de la CPI sont le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.⁴ La CPI renforcera la sécurité mondiale par la dissuasion des graves crimes internationaux, et elle ne tolère aucune immunité pour les chefs d'Etat ou autres représentants officiels. Une CPI efficace renforcerait également fortement le tabou existant vis-à-vis de l'utilisation d'armes de destruction massive.

Depuis le début de la rédaction des ébauches du Statut de Rome, les Etats-Unis ont vainement tenté d'obtenir que la détermination des cas portés devant la CPI soit soumise au Conseil de sécurité des Nations unies. L'assujettissement de la CPI au Conseil de Sécurité aurait permis aux Etats-Unis, et aux quatre autres membres permanents disposant d'un droit de veto, d'empêcher leurs ressortissants et ceux de leurs alliés d'être traduits devant la CPI. Les Etats-Unis se sont également insurgés contre le fait que leurs ressortissants pourraient être soumis à des poursuites inspirées par des mobiles politiques. La CPI répond à toutes ces inquiétudes par de nombreuses garanties procédurales. L'approbation de la Cour est par exemple exigée pour qu'une enquête soit entreprise par le Procureur de la CPI. De plus, la juridiction de la Cour n'interviendra que quand les Etats se refusent ou sont incapables d'effectuer les poursuites.

Le Président Clinton a finalement signé le Statut de Rome, mais a simultanément fait marche arrière, en exprimant des «réserves fondamentales.» Récemment, l'administration Bush a prévenu qu'elle ne souhaitait pas être partie au traité.⁵ Les Etats-Unis sont maintenant libres de mettre en œuvre des méthodes qui affaiblissent la Cour, par exemple en refusant d'extrader des suspects vers la CPI, en réalisant des accords avec d'autres pays pour interdire l'extradition de ressortissants américains vers la CPI, et en subordonnant leur soutien financier ou militaire à des Etats à la non-participation de ces derniers à la CPI. De manière plus visible, les Etats-Unis ont tenté à plusieurs reprises d'obtenir l'immunité pour les ressortissants américains dans le cadre de toute opération de main-

tien de la paix des Nations unies. Au lieu de travailler au sein de cette nouvelle forme de droit international pour aider à détecter et dissuader des infractions importantes à la sécurité internationale, les Etats-Unis cherchent à saper ce travail. La raison majeure est que les ressortissants américains, comme ceux de tous les autres Etats, peuvent étre passibles de la juridiction de la CPI.

Traités et sécurité internationale

Ces actions traduisent une hostilité grandissante envers une participation d'égal à égal prévue par le droit international; les Etats-Unis sont en train de rejeter les compromis traditionnels nécessaires à l'obtention d'accords de coopération au profit d'un recours à une défense militaire. Le Sénateur John Kyl, par exemple, a soutenu que «la position stratégique des Etats-Unis serait plus fructueuse et réaliste si elle reposait moins sur la bonne volonté de mauvais acteurs que sur ce dont nous avons nous-mêmes la maîtrise : nos propres défenses.»⁶ Cet argument pourrait avoir quelque fondement si la plupart des pays manquaient régulièrement à leurs engagements dans le cadre des traités sur la sécurité, mais en fait la plupart respectent le droit international. Et même s'il y a des infractions, les régimes légaux ne sont pas abandonnés parce que quelques acteurs ne s'y conforment pas.

Un membre influent de l'administration Bush, John Bolton, Sous-secrétaire d'Etat à la Réduction des armements et à la sécurité internationale, a émis l'opinion que le droit international n'est pas vraiment un droit : «Il peut y avoir des raisons bonnes et suffisantes de se soumettre aux dispositions d'un traité, c'est le cas la plupart du temps grâce aux bénéfices mutuels retirés des traités, et mais non parce que les Etats-Unis y sont 'légalement' contraints»⁷. Ce désir de marginaliser les traités est enraciné dans la peur qu'ils portent atteinte à la souveraineté des Etats-Unis et aux intérêts stratégiques nationaux. De plus, des détracteurs comme M. Bolton n'ont pas confiance que les traités possèdent les mécanismes nécessaires pour en assurer le respect par toutes les parties.

Quant au problème selon lequel les traités restreindraient inutilement les actions des Etats-Unis jusqu'à menacer sa souveraineté, cet argument ignore les bénéfices apportés par le droit international, tout comme par le droit national. Un gouvernement est établi entre des individus pour fournir un moyen d'empêcher toute personne ou tout groupe de bafouer les droits des autres, et en cas d'une telle violation, de garantir une réparation. En retour, dans une démocratie, les gens renoncent volontairement à une certaine liberté d'action. Un juste milieu est trouvé entre liberté d'action et contrainte pour accroître la sécurité commune. Ces principes de sécurité et de coopération tels qu'ils sont régis par la loi, s'appliquent à un niveau mondial tout comme à l'intérieur de chaque pays.

La question de l'application des traités est légitime mais ne peut en aucun cas constituer une justification à une non-

LIRE LA SUITE PAGE 11
VOIR LA PAGE 11 POUR LES ANNOTATIONS

participation. Divers mécanismes de coercition sont en place pour répondre aux manquements au respect des obligations du traité. Toute une série de sanctions est possible, y compris le retrait des privilèges liés aux régimes des traités, les embargos, les interdictions de déplacement, les réductions de l'aide financière internationale ou des prêts, et le gel des avoirs de l'Etat ou d'un dirigeant. Les sanctions peuvent être appliquées par des Etats seuls, des groupes d'Etats, des Etats parties aux régimes du traité agissant collectivement ou par le Conseil de Sécurité. Les problèmes de non-respect peuvent également être pris en charge par le Conseil de Sécurité des Nations unies ou la Cour Internationale de Justice.

Même si les mécanismes visant à assurer le respect du traité existent bien, ils doivent être renforcés. Mais dans de nombreux cas, les Etats-Unis et d'autres Etats compromettent les mécanismes de coercition. Le refus d'adhérer à la CCI en est un exemple. Les mesures assurant le respect des traités exigent aussi de la surveillance et de la détection, c'est-à-dire dans de nombreux cas l'établissement de procédures de vérification et de transparence. Pourtant, les Etats-Unis ont tenté de s'exempter des procédures de transparence et de vérification dans le cas de la CAC. Ils ont rejeté un traité qui dispose de solides clauses de vérification, à savoir le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires, et ont refusé de se plier à un tout protocole d'inspection dans le cadre de la CAB. D'autres Etats s'opposent aux demandes américaines visant à une connaissance parfaite du respect de leurs obligations, alors que les Etats-Unis se protègent eux-mêmes d'un tel examen minutieux.

Il y a enfin un argument sous-jacent à l'opposition américaine aux traités, c'est la conviction implicite que les Etats-Unis sont un « pays honorable » qui n'a pas besoin des limites d'un traité pour faire ce qui est juste. Cette perspective, qui part du principe que les actions des Etats-Unis sont intrinsèquement justes, rappelle l'idéologie de la « Destinée manifeste »⁸ et permet aux Etats-Unis d'exercer son pouvoir en conséquence. Ceci est en contradiction avec la notion même de la possibilité d'un état de droit dans les affaires mondiales. Si le droit de la force plutôt que l'état de droit devient la norme, notamment dans le contexte des inégalités et des injustices existant actuellement de par le monde, la sécurité risque d'en être une victime.

C'est par une coopération et des actions coordonnées aux niveaux local, national, régional et mondial qu'on peut le mieux atteindre une sécurité internationale. Les traités, comme tous les autres outils de cette panoplie, sont des instruments imparfaits. Tout comme une loi nationale, un traité peut être injuste ou peu judicieux, en totalité ou en partie. Si tel est le cas, il peut être amendé. Mais sans un

cadre d'accords internationaux, il n'y a pas d'autre alternative pour les Etats que de décider pour eux-mêmes quand une action trouve sa justification dans leurs propres intérêts, et se mettre à agir unilatéralement contre les autres s'ils se sentent lésés. C'est la meilleure méthode pour que le puissant soit tout à la fois la police, le procureur, le juge, le jury et le bourreau. C'est un chemin qui ne peut que conduire à l'application arbitraire et le contrôle du respect de la loi.

Pour les Etats-Unis, dont l'histoire s'enorgueillit de son rôle d'ancêtre de l'état de droit, s'embarquer sur le chemin du mépris des obligations internationales revient à abandonner le meilleur de ce que son histoire peut offrir au monde. Rejeter le système de droit international basé sur les traités au lieu de s'appuyer sur ses nombreuses possibilités n'est pas seulement malvenu, c'est extrêmement dangereux. Il est essentiel que les Etats-Unis se joignent aux autres pays pour faire des traités internationaux des instruments incontournables pour répondre aux défis de la sécurité au 21e siècle.



- 1 Nicole Deller est consultante pour l'IEER et le Lawyers' Committee on Nuclear Policy (LCNP - Comité de juristes sur la politique nucléaire) et responsable de la coordination de la rédaction du rapport *Rule of Power or the Rule of Law? An Assessment of U.S. Policies and Actions Regarding Security-Related Treaties, (Etat de droit ou règne de la force? Une évaluation de la politique et des initiatives américaines concernant les traités touchant à la sécurité internationale)* qui constitue la base de cet article. Sauf mention contraire, les références peuvent être trouvées dans ce rapport accessible en totalité sur les sites web du LCNP (www.lcnp.org) et de l'IEER (www.ieer.org).
- 2 Climate Action Report 2002, sur le web at <http://www.epa.gov/globalwarming/publications/car/index.html>.
- 3 Climate Action Report 2002, chapitre 6, p. 82.
- 4 L'agression fera également partie des crimes une fois que les Etats parties auront adopté une définition.
- 5 Dans le cadre du Droit des Traités, la signature d'un traité indique une intention de le ratifier et entraîne une obligation de ne pas s'engager dans des actions qui ruineraient « l'objet ou l'objectif » du traité, jusqu'à ce que l'Etat indique clairement son intention de ne pas être partie au traité. Article 18 de la Convention de Vienne sur le Droit des Traités.
- 6 "Why the Senate Rejected the CTBT and the Implication of Its Demise," remarques du Sénateur John Kyl, lors de la Carnegie Endowment for International Peace (Dotation Carnegie pour la Paix Internationale), le 5 juin 2000.
- 7 John Bolton, "Is There Really 'Law' in International Affairs," *Transnational Law and Contemporary Problems*, Vol. 10, printemps 2000.
- 8 L'idéologie de la Destinée manifeste peut-être résumée par la phrase suivante de son créateur John L. O'Sullivan: « L'Amérique a été investie d'une mission divine envers ces nations du monde qui sont exclues de la vivifiante lumière de vérité ; et son noble exemple châtiera à mort la tyrannie des rois, des hiérarques et des oligarques, et apportera les bonnes nouvelles de paix et de bonne volonté aux myriades qui subissent une existence à peine plus enviable que les bêtes dans les champs. Dès lors, peut-on encore douter que notre pays soit prédestiné à devenir la grande nation du futur? » Traduit de l'anglais par Annie Makhijani.

pour une durée illimitée. Les autres parties s'y sont ralliés sous réserve que les Etats nucléaires s'engagent à un ensemble de «Principes et objectifs pour la Non-Prolifération nucléaire et le Désarmement» qui comprenaient :

- ▶ la négociation d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pas plus tard que 1996,
- ▶ «l'ouverture immédiate et la conclusion rapide des négociations» sur une interdiction de la production des matières fissiles destinées aux armes nucléaires, et
- ▶ des efforts systématiques et gradués pour réduire le nombre d'armes nucléaires dans tous les pays et aboutir finalement à un désarmement nucléaire complet.

Deux événements importants ont marqué l'année 1996. Cette année le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) était ouvert à la signature et la Cour Internationale de Justice (CIJ), l'organe judiciaire des Nations unies, émettait, à la demande de l'Assemblée générale, un avis consultatif sur la légalité de la menace ou de l'utilisation d'armes nucléaires. Dans le cadre de cette procédure, la CIJ a donné à l'unanimité une interprétation de l'article VI du TNP, jugeant qu'il oblige les Etats «à poursuivre de bonne foi et à mener à bonne fin les négociations conduisant à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects, dans le cadre d'un contrôle international strict et effectif.» (C'est nous qui soulignons.) Bien que n'étant pas explicitement mentionné, le raisonnement de la Cour établit clairement que cette obligation ne prend pas son origine uniquement dans le TNP et qu'elle s'applique aux quelques Etats non parties au TNP, notamment aux Etats nucléaires que sont l'Inde, le Pakistan et Israël.

A la Conférence de Révision du TNP de 2000, la Coalition pour un nouvel agenda (*New Agenda Coalition*), formée par le Brésil, l'Egypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et la Suède, a pris l'initiative de tenter d'inverser le cours négatif des événements et de faire pression pour obtenir des engagements précis en matière de désarmement. En fin de conférence, la Coalition pour un nouvel agenda et les Etats détenteurs d'armes nucléaires se sont engagés dans des négociations sérieuses qui ont constitué le fondement du résultat final : le Document Final de la Conférence sur 13 «étapes concrètes pour des efforts systématiques et gradués» pour aboutir à un désarmement nucléaire. Ces étapes comprenaient la ratification du TICE, l'adhésion au Traité anti-missiles balistiques, des réductions irréversibles des arsenaux nu-

cléaires, la mise hors état d'alerte des armes nucléaires et la réduction du rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité internationale. «Un engagement sans équivoque des Etats détenteurs d'armes nucléaires en faveur d'une élimination totale de leurs arsenaux nucléaires...» en constituait un élément clé.

Pour l'essentiel, il s'avère que les Etats-Unis ont maintenant décidé de ne pas respecter leurs obligations en matière de désarmement nucléaire dans le cadre du TNP, notamment celles qu'ils avaient prises dans le contexte de la reconduction pour une durée illimitée du TNP en 1995 et les années qui ont suivi, même si les pays non-nucléaires parties au traité, à deux exceptions près (l'Irak et la Corée du Nord), ont convenablement respecté leurs obligations. Le programme nucléaire militaire irakien a été découvert au lendemain de la Guerre du Golfe, lorsque des inspections approfondies ont été instituées dans le cadre de résolutions du Conseil de Sécurité doublées de sanctions sévères. Le programme a été démantelé. Depuis 1998, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a vérifié que les dispositifs de protection des installations nucléaires déclarées en Irak fonctionnent correctement ; toutefois, l'AIEA insiste que cela n'est pas une preuve du respect du mandat du Conseil de Sécurité. Selon des allégations persistantes, l'Irak aurait repris son programme nucléaire militaire.

Il s'avère que la Corée du Nord possède un programme nucléaire militaire depuis le début des années 1990 et qu'elle a refusé les inspections de l'AIEA requises dans le cadre des accords de garanties. Les Etats-Unis ont également soutenu que l'Iran possède un programme nucléaire militaire, bien que l'AIEA ait déclaré que l'Iran respecte ses accords de garanties.

Tout de suite après la chute du Mur de Berlin, d'importantes avancées ont eu lieu en matière de réductions d'armements. Le traité START I (Traité de réduction des armes stratégiques) a été négocié. En décembre 2001, il était mis en application dans sa totalité. Les présidents George Bush (père) et Mikhaïl Gorbatchev ont effectué des retraits unilatéraux et en parallèle d'armes nucléaires tactiques. La France et la Grande-Bretagne ont réduit leurs arsenaux. Les négociations sur le TICE ont été conclues en 1996, et aucun Etat détenteur d'armes nucléaires partie au TNP n'a procédé à un essai depuis 1996. Pourtant, il n'y a actuellement aucune perspective d'entrée en vigueur du TICE parce que le Sénat américain et l'administration Bush s'opposent à sa ratification, et aussi du fait que l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord n'ont pas encore signé le traité.

Dans la Revue de la posture nucléaire (Nuclear Posture

LIRE LA SUITE PAGE 13
VOIR LA PAGE 16 POUR LES ANNOTATIONS

Pour l'essentiel, il s'avère que les Etats-Unis ont maintenant décidé de ne pas respecter leurs obligations en matière de désarmement nucléaire dans le cadre du TNP

Review)-terminée en janvier 2002, les Etats-Unis ont annoncé qu'ils réduiraient le nombre d'armes nucléaires stratégiques «opérationnelles» déployées à 3 800 d'ici 2007, et qu'ils le porteraient à un niveau situé entre 1700 et 2200 d'ici 2012. Reflétant le plan américain, le Traité sur la réduction des potentiels offensifs stratégiques, signé le 24 mai 2002 à Moscou («Traité de Moscou») exige, d'une manière concise, simple et directe, que les Etats-Unis et la Russie limitent le nombre de leurs «têtes nucléaires stratégiques» (le terme n'est pas défini) à un niveau situé entre 1700 et 2200 d'ici 2012. Le traité prendra fin cette année-là, à moins qu'il soit renouvelé. Il peut également être résilié après préavis de trois mois, sur la seule base de l'exercice de la «souveraineté nationale»; la clause typique des traités sur les armes nucléaires prévoyant le retrait en cas «d'événements extraordinaires» menaçant «les intérêts suprêmes» d'un Etat, a été abandonnée.

L'accord russo-américain et les plans annoncés par les deux Etats sont positifs, au moins en ce sens qu'ils permettent l'avancement du processus des accords de réductions d'armes nucléaires qui, paradoxalement, ont piétiné depuis la désintégration de l'Union soviétique en décembre 1991. Mais la force représentée par le déploiement de 2000 armes nucléaires stratégiques dans chaque camp, appelées à rester dix ans dans les arsenaux, laisse intacte la capacité suffisante pour détruire les deux pays et en fait de mettre fin à la vie sur cette planète telle que nous la connaissons.

Au-delà de cet aspect fondamental, par bien des manières graves et corrélées, ces réductions sont loin de correspondre à ce qui a été envisagé par les parties au TNP en l'an 2000. Les Etats détenteurs d'armes nucléaires, en premier lieu les Etats-Unis et la Russie, enfreignent les engagements qu'ils ont pris cette année-là, des façons suivantes :

1. Le Traité de Moscou n'exige pas la destruction des vecteurs ou le démantèlement des têtes nucléaires, à la différence des traités de réductions d'armes précédents et du projet d'accord START III.

Le déploiement américain de défenses anti-missiles risque de pousser chaque Etat à maintenir ses forces stratégiques en état d'alerte maximale avec comme conséquence le risque d'une guerre nucléaire par une erreur d'appréciation.

En 1993, la Russie a abandonné sa politique de renoncement à l'utilisation en premier de l'arme nucléaire, et son Concept de Sécurité de janvier 2000 indique que des armes nucléaires pourraient être utilisées pour «repousser une agression armée, si tous les autres moyens de résoudre la crise ont été épuisés.»

2. Les Etats-Unis envisagent de conserver un nombre considérable d'ogives nucléaires supplémentaires à l'intérieur d'une «force de riposte» capable d'être redéployée en l'espace de quelques semaines ou quelques mois.

3. Les Etats-Unis ne laissent nullement entendre qu'ils envisagent de réduire le niveau de réaction rapide de leurs armes stratégiques déployées de manière opérationnelle. Alors que le nombre des ogives nucléaires en alerte élevée devrait décroître progressivement au cours des dix prochaines années, d'environ 2000 chacun pour les Etats-Unis et la Russie jusqu'à environ 900 pour les Etats-Unis et peut-être un nombre comparable pour la Russie, il n'y a aucune raison de maintenir des forces nucléaires quelconques en état d'alerte maximale.

4. L'accord russo-américain de mai 2002 n'établit aucune limite pour les missiles à têtes multiples ou pour toutes catégories. Cette lacune peut s'avérer déstabilisante, notamment dans le contexte de l'effort américain de mise au point et de déploiement d'une défense anti-missiles et du rejet du Traité anti-missiles balistiques (ABM). Le déploiement américain de défenses anti-missiles risque de pousser chaque Etat à maintenir ses forces stratégiques en état d'alerte maximale avec comme conséquence le risque d'une guerre nucléaire par une erreur d'appréciation. Cet effet serait amplifié par le recours de la Russie à des missiles à têtes nucléaires multiples.

Le renouveau de l'importance donnée aux armes nucléaires est particulièrement préoccupant. En 1993, la Russie a abandonné sa politique de renoncement à l'utilisation en premier de l'arme nucléaire, et son Concept de Sécurité de janvier 2000 indique que des armes nucléaires pourraient être utilisées pour «repousser une agression armée, si tous les autres moyens de résoudre la crise ont été épuisés.» Cette politique prévaut encore aujourd'hui.

Aux Etats-Unis, la Revue de la Posture nucléaire (RPN) souligne que les armes nucléaires seront «intégrées avec des capacités stratégiques non nucléaires nouvelles,» notamment des munitions conventionnelles évoluées à gui-

dage de précision.⁴ La RPN élargit également le champ des conditions dans lesquelles des armes nucléaires pourraient être utilisées. La Russie, la Chine, la Corée du Nord, l'Irak, l'Iran, la Syrie et la Libye sont nommément désignées comme des cibles nucléaires potentielles. La RPN définit également les «cas de force majeure immédiats» potentiels relevant d'une utilisation américaine d'armes nucléaires tels qu'une «attaque d'Israël ou de ses voisins par l'Irak, une attaque de la Corée du Nord contre la Corée du Sud, ou une confrontation militaire sur le statut de Taiwan.» La RPN indique que des armes nucléaires «pourraient être utilisées contre des objectifs susceptibles de résister à une attaque non nucléaire» ou en représailles à l'utilisation d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou «dans le cas d'évolutions inattendues de la situation militaire.»

Bien que la RPN ne soit pas une «presidential decision directive» (directive présidentielle) (la dernière qui soit connue publiquement a été signée par le Président Clinton en 1997), elle a été signée par le Secrétaire à la Défense Rumsfeld, et fait apparaître une très forte tendance dans la planification des moyens nucléaires américains. Par ailleurs, le Général John Gordon, qui dirige l'Administration de la sécurité nucléaire nationale au sein du Département américain de l'Énergie, a indiqué dans une déposition auprès d'un comité du Sénat que la Révision de la Posture Nucléaire «réaffirme que les armes nucléaires resteront, dans un avenir prévisible, un élément clé de la stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis.» Contrairement au rôle réduit pour les armes nucléaires, exigé par les 13 points du TNP 2000, les Etats-Unis ont élargi les options d'utilisation des armes nucléaires, une manœuvre condamnée par le *New York Times* dans une contribution intitulée «L'Amérique, un Etat nucléaire voyou.» («America as Nuclear Rogue»).

Les projets des Etats-Unis ébranlent également les assurances de non-utilisation des armes nucléaires offertes par les Etats-Unis aux Etats parties au TNP non-détenteurs d'armes nucléaires. Ces garanties politiques faisaient partie

du compromis sous-jacent au TNP, et l'ont peut soutenir qu'elles ont force d'obligation, notamment parce qu'elles ont été renouvelées dans le cadre de la prorogation illimitée du TNP en 1995.

La politique de défense par missiles va également à l'encontre des engagements du TNP de maintenir la stabilité internationale et de préserver le Traité ABM (dans le cadre du plan en 13 points de la conférence TNP 2000). Les Etats-Unis se sont retirés du Traité ABM et continuent d'insister sur le rôle de leurs défenses par missiles dans leur stratégie militaire globale. Selon la Révision de la Posture nucléaire, un déploiement limité de défenses par missiles stratégiques pourrait intervenir d'ici 2008.

Les projets des Etats-Unis ébranlent également les assurances de non-utilisation des armes nucléaires offertes par les Etats-Unis aux Etats parties au TNP non-détenteurs d'armes nucléaires.

Parmi les cinq Etats détenteurs d'armes nucléaires, les Etats-Unis et la Chine ont encore à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Tous les cinq, y compris les Etats-Unis, continuent de se déclarer en faveur d'un moratoire sur les essais nucléaires, mais les Etats-Unis se tiennent activement prêts à reprendre les essais.⁵ La position américaine affaiblit son engagement de la Conférence de révision du TNP en 2000 pour une rapide entrée en vigueur du TICE. Il est important de noter que le TICE n'est pas seulement un accord crucial en lui-même, mais qu'il est également essentiel dans le respect de la «cessation de la course aux armements» figurant à l'article VI du TNP. Par ailleurs, un engagement à négocier le TICE, et

implicitement, par rapport à son entrée en vigueur, a occupé une place centrale dans la décision de 1995 de prolonger indéfiniment le TNP.

Il est aussi significatif que les Etats-Unis procèdent à de vastes investissements dans la maintenance, la recherche et le développement dans une infrastructure nucléaire militaire. Une demande budgétaire du Département de l'Énergie pour 2002 de près de

Une demande budgétaire du Département de l'Énergie pour 2002 de près de 6 milliards de dollars expliquait que «la flexibilité dans le maintien de notre stock durable d'armes nucléaires, l'adaptation des armes actuelles à de nouvelles missions ou la mise en service de nouvelles armes, si nécessaire, dépendent d'un vigoureux programme de maintenance du stock... ainsi que d'une solide infrastructure pour la production d'armes nucléaires.»

6 milliards de dollars expliquait que «la flexibilité dans le maintien de notre stock durable d'armes nucléaires, l'adaptation des armes actuelles à de nouvelles missions ou la mise en service de nouvelles armes, si nécessaire, dépen-

LIRE LA SUITE PAGE 15
VOIR LA PAGE 16 POUR LES ANNOTATIONS

dent d'un vigoureux programme de maintenance du stock... ainsi que d'une solide infrastructure pour la production d'armes nucléaires.» Le chiffre de 6 milliards de dollars dépasse les dépenses moyennes allouées à des activités comparables pendant la Guerre froide.

Le *New York Times* rapporte que la RPN «met en avant la nécessité d'améliorer 'des armes capables de pénétrer le sol' qui pourraient être utilisées pour détruire des installations souterraines et des bunkers durcis» et demande à la fois des armes qui auraient une moindre puissance pour réduire les retombées nucléaires et des armes avec une puissance plus élevée pour attaquer des cibles profondément enfouies. Selon la RPN, la recherche devait commencer en avril 2002 pour adapter une tête nucléaire existante à l'intérieur d'une nouvelle munition de 5000 livres (2,2 tonnes) «capable de pénétrer le sol». Déjà en 1996, les Etats-Unis avaient déployé une arme nucléaire modifiée pour lui conférer une capacité de pénétration du sol, la B-61 mod 11. Toutefois, une certaine résistance est apparue cette année au Congrès vis-à-vis d'une demande budgétaire pour la mise au point d'un «Pénétrateur nucléaire robuste.»

Les projets des Etats-Unis visant une maintenance à long terme et une modernisation de son infrastructure nucléaire militaire et de son arsenal nucléaire sont contraires à l'esprit du TICE et aux obligations et engagements liés au TNP, notamment l'engagement de 2000 pour la diminution du rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité. Il n'y a aucune indication que l'obligation à désarmer de l'Article VI, telle qu'elle est maintenant comprise à la lumière de son interprétation autorisée par la

En d'autres termes, le TNP a, dans les faits, été transformé en un traité à la fois de désarmement nucléaire et de non-prolifération depuis le milieu des années 1990.

Pour respecter leur obligation de désarmement issue du TNP, les Etats-Unis devraient, avec la Russie, comptabiliser et démanteler les ogives nucléaires réduites dans le cadre du Traité de Moscou, entreprendre d'autres réductions vérifiées et irréversibles, et engager les autres Etats détenteurs d'armes nucléaires dans un processus conduisant à une élimination globale vérifiée des forces nucléaires.

CIJ et l'initiative sans équivoque de 2000 visant à l'élimination des arsenaux nucléaires, ait été intégrée dans la programmation nucléaire nationale. Il semble plutôt que son invocation reste une fioriture rhétorique à l'usage des représentants américains dans les instances internationales.

A l'exception de la position de longue date de la Chine sur la non-utilisation en premier de l'arme nucléaire, il n'y a pas d'élément dans les doctrines des Etats détenteurs d'armes nucléaires qui permette de penser que le rôle des armes nucléaires va en diminuant, ou qu'un effort est fait pour tenir

compte du jugement de la CIJ établissant que la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires est généralement illégale. Aucun comité n'a été établi pour s'occuper du processus de désarmement nucléaire dans son ensemble dans la Conférence sur le Désarmement, en contradiction à l'engagement pris en 2000. Les Etats détenteurs d'armes nucléaires du TNP ne se sont pas non plus engagés dans un processus

multilatéral de réduction et d'élimination des forces nucléaires. La Chine, qui affiche son soutien à un désarmement nucléaire total, et la Grande-Bretagne se sont toutes deux déclarées disposées à s'engager dans un tel processus, mais seulement quand les forces nucléaires américaines et russes auront atteint des niveaux bien inférieurs.

Les Etats détenteurs d'armes nucléaires ont compris depuis longtemps que le TNP est un compromis asymétrique, imposant des obligations précises et exécutoires aux Etats sans armes nucléaires dans l'immédiat, tout en n'exigeant d'eux-mêmes qu'un engagement général et vague de faire aboutir des négociations de bonne foi sur un désarmement nucléaire dans un futur lointain, voire hypothétique. Les

LIRE LA SUITE PAGE 16
VOIR LA PAGE 16 POUR LES ANNOTATIONS

LES RÉPONSES DE L'ÉNIGME ATOMIQUE D'ÉNERGIE ET SÉCURITÉ NO. 21

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------|---------|
| 1. a. $6,52 \times 10^{-2}$ mrem/pCi | d. 178 fois | 2. Vrai |
| b. 0,978 mrem/L | e. 0,0840 pCi/L | 3. c |
| c. 714 mrem/year | f. iii | 4. Faux |

Conférences de révision de 1995 et 2000, renforcées par l'opinion de la Cour internationale de justice en 1996, ont résolument rejeté cette approche. Il est maintenant clairement établi que le TNP possède une symétrie dans les obligations. En d'autres termes, le TNP a, dans les faits, été transformé en un traité à la fois de désarmement nucléaire et de non-prolifération depuis le milieu des années 1990.

Mesurés aux normes énumérées dans les divers documents du TNP, les Etats détenteurs d'armes nucléaires, et tout particulièrement les Etats-Unis, manquent à leurs engagements vis-à-vis des obligations de désarmement du TNP, à la fois par l'absence d'avancées dans des domaines spécifiques, notamment le rejet du TICE par le Sénat américain et l'abandon du Traité ABM, mais surtout, en raison de leur manquement à faire du désarmement la force motrice de la programmation et de la politique d'orientation concernant les armes nucléaires.

Pour respecter leur obligation de désarmement issue du TNP, les Etats-Unis devraient, avec la Russie, comptabiliser et démanteler les ogives nucléaires réduites dans le cadre du Traité de Moscou, entreprendre d'autres réductions vérifiées et irréversibles, et engager les autres Etats détenteurs d'armes nucléaires dans un processus conduisant à une élimination globale vérifiée des forces nucléaires. En attente de l'abolition des armes nucléaires, les Etats-Unis et les autres Etats détenteurs d'armes nucléaires devraient, de manière vérifiable, abolir l'état d'alerte de leurs forces nucléaires par des moyens tels que la sépara-

tion des ogives nucléaires des vecteurs, pour aboutir à une situation d'«alerte zéro globale». Les Etats-Unis devraient également rejeter l'élargissement des options d'utilisation des armes nucléaires exposées dans la Révision de la Posture Nucléaire, et adopter, avec les autres Etats détenteurs d'armes nucléaires, une politique de non-utilisation en premier de l'arme nucléaire. 

- 1 Sauf mention contraire, les références peuvent être retrouvées dans le rapport *Rule of Power or Rule of Law? An Assessment of U.S. Policies and Actions Regarding Security-Related Treaties* (Etat de droit ou droit du plus fort ? Un bilan des politiques et des initiatives américaines concernant les traités de sécurité internationale), sur lequel cet article est basé (disponible en ligne sur www.lcnp.org et www.ieer.org)
- 2 John Burroughs est directeur exécutif du Lawyers' Committee on Nuclear Policy (Comité des juristes sur la politique nucléaire), New York, bureau américain de l'International Association of Lawyers against Nuclear Arms (Association internationale des juristes contre les armes nucléaires).
- 3 De manière exhaustive, l'Article VI du TNP stipule que ; « Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.»
- 4 Les citations extraites de la Revue de posture nucléaire peuvent être retrouvées en ligne sur <http://www.globalsecurity.org/wmd/library/policy/dod/npr.htm>
- 5 Par ailleurs, les Etats-Unis et la France construisent actuellement des équipements de fusion laser conçus pour obtenir des explosions thermonucléaires en laboratoire. Ces explosions constitueraient une violation de l'Article 1 du TICE, qui interdit toutes les explosions nucléaires. La Grande-Bretagne s'avère complice des Etats-Unis en fournissant un financement au National Ignition Facility (équivalent américain du Laser Mégajoule français).

**The Institute for Energy and
Environmental Research**

6935 Laurel Avenue, Takoma Park, MD 20912,
USA

Phone: (301) 270-5500

FAX: (301) 270-3029

Adresse Internet: ieer@ieer.org

Page Web: <http://www.ieer.org>



La majorité des copies de Energie et Sécurité est distribuée en France par Jean-Pierre Morichaud du Forum Plutonium, Hameau des Oliviers, 26110 Venterol
Adresse internet: forumpu.jpm@wanadoo.fr